

grand'messe dans son église paroissiale. Quel monde de souvenirs, quel sujet de saintes consolations pour le nouvel élu du Seigneur ! Et aussi quelle joie pour les parents et les paroissiens de compter encore un des leurs dans la grande milice sacerdotale !

— Dans ce beau mois consacré à la Bonne Sainte Anne, il est consolant de voir cette foi vive, cette grande confiance qui anime tous les citoyens de Ste-Anne envers la grande Thaumaturge. Tous les soirs, c'est un vrai pèlerinage à son sanctuaire, et cette confiance chaque fois est ranimée par la parole éloquentes du pasteur zélé qui dirige ce troupeau.

Après dix ans.—Les élèves de la classe de rhétorique de 1884, au collège de Sainte-Anne, étaient réunis la semaine dernière en *conventum* dans l'enceinte de leur Alma Mater.

On dirait que l'âme laisse quelque chose d'elle-même dans ces lieux bénis où s'est écoulée cette première existence toute pleine de gracieux épanouissements, et couverte de roses presque sans épines.

Aussi quelle joie, quelle joyeuse bonne humeur, et quelle franche gaieté nous admirions chez ces confrères qui se revoyaient après dix années d'absence !

Faisaient partie de cette réunion : Les révérends MM. M. Destroismaisons, professeur au collège, Bruno Leclerc vicaire, Montmagny, Salluste Richard, vicaire, Charlesbourg, Téléphore Roy, prêtre de la Congrégation du T. Saint Sacrement, Arsène Hudon, vicaire, Jeune Lorette, Denis Garon, vicaire, N.-D. de Lévis, Léonce Vézina, professeur au collège.

MM. J.-E. Bernier, rédacteur et propriétaire du *National* de Manchester, E. Provençal, médecin, Beauport, Alphonse Sirois, médecin, Sainte-Anne, Alexis Anctil, pharmacien, E.-U., Joseph Moreau, marchand, St-Germain, Elizée Ouellet, agent de station, Old Lake Road. Notre député M. G. Carroll retenu à Ottawa par les travaux de la session n'a pu se rendre à cette joyeuse réunion de ses confrères.

*Le bétail canadien en Angleterre.*—Quelques-uns de nos confrères ont annoncé, sur la foi d'une dépêche mal interprétée, que le gouvernement impérial avait rappelé la prohibition de l'importation de bétail vivant du Canada. Voici simplement ce qui s'est passé : On sait que le bétail importé du Canada, jouissait, jusqu'à il y a deux ans, d'un privilège très important ; on pouvait le débarquer et le vendre vivant en Angleterre, tandis que le bétail de toutes les autres provenances devait être abattu en débarquant et n'était vendu qu'en carcasses.

A la fin de l'année 1892, sur le rapport d'un des vétérinaires du gouvernement anglais qui prétendait avoir trouvé, en examinant les poumons d'un

animal provenant du Canada, les symptômes de la pleuro-pneumonie, maladie très contagieuse, le gouvernement abolit le privilège des Canadiens qui durent se soumettre aux règlements ordinaires.

Après avoir discuté le cas, négocié, fait faire un rapport sur l'état sanitaire du bétail au Canada par M. McEachran, toute l'année dernière, le gouvernement canadien obtint que le bétail canadien fut débarqué dans un abattoir à part et soumis à une inspection rigoureuse ; le gouvernement impérial faisait espérer que si cette inspection ne faisait découvrir aucune trace de maladie, il rendrait au bétail canadien sa position privilégiée antérieure. C'est ce qui s'est fait depuis le printemps. Le gouvernement anglais a probablement cru que l'expérience avait duré assez longtemps, et il en a en conséquence immédiatement rapporté l'arrêt ordonnant l'abattage à part des bestiaux canadiens. Mais il laisse le bétail canadien dans la même position que celui des autres pays, et en ordonne l'abattage dans les abattoirs publics, en débarquant du navire.

Pendant la dernière période d'observation, deux poumons d'animaux ont été signalés par les deux experts du gouvernement comme portant les symptômes de la pleuro-pneumonie. Un autre expert nommé par le gouvernement canadien prouva que les symptômes indiqués n'étaient pas ceux de la maladie contagieuse ; mais le gouvernement paraît s'en être tenu simplement à la déclaration de ses propres experts.

Pour nous, il n'est pas douteux que l'on a cherché en Angleterre, dans toute cette affaire, un prétexte pour empêcher le Canada de vendre du bétail vivant en Angleterre et que, tel étant le cas, il sera impossible de faire revenir le gouvernement impérial sur sa décision. Il n'est pire sourd que qui ne veut pas entendre.

Il faut donc faire notre deuil du commerce d'animaux maigres que l'on exportait pour les faire engraisser en Ecosse ; nous n'aurons à exporter que du bétail gras, et comme ce bétail perd beaucoup à la traversée, il nous sera peut-être encore plus profitable d'abattre les animaux ici et de les exporter en carcasse.

Dans tous les cas, puisque l'on nous refuse définitivement l'admission de notre bétail vivant en Angleterre, il n'y a plus de raison de refuser le passage en transit du bétail américain par le Canada. Ce refus était une précaution prise contre la contagion du bétail américain, au temps où nous avions perdu ce privilège. Nous privions ainsi notre marine